

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST  
UFI : H7G7-E0RA-C00K-DTPA

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6  
1401 BAULERS  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
**Prévention:**  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d'agent tensioactif.

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium	68439-57-6 270-407-8931-534-0 01-2119513401-57	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318  Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 > 5 - 38 % Eye Dam. 1; H318 > 38 %	>= 5 - < 10
propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 10
amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)	90622-74-5 292-477-9 01-2119489409-22	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Chronic 2; H411	>= 3 - < 10

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux  
On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
propan-2-ol	Non attribuée	VLE 8 hr	200 ppm 500 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		VLE 15 min	400 ppm 1.000 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts	Travailleurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	2158,33 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	152,22 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Exposition à long terme, Effets systémiques	1295 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	45,04 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systémiques	12,95 mg/kg
propan-2-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m3
Amides, C12-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4,16 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	73,4 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,09 mg/cm2
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	21,73 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,056 mg/cm2

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts	Eau douce	0,042 mg/l
	Eau de mer	0,0042 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2,025 mg/l
	Sédiment marin	0,2025 mg/l
	Sol	0,0061 mg/l
	STP	4 mg/l
propan-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg
	intermittent release	140,9 mg/l
	STP	2251 mg/l
	Oral(e)	160 mg/kg
Amides, C12-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	Eau douce	0,007 mg/l
	Eau de mer	0,0007 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,161 mg/kg
	Sol	0,28 mg/kg
	STP	830 mg/l
	intermittent release	0,024 mg/l
	Sédiment marin	0,0161 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: bleu
Odeur	: ammoniacale
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 43 °C
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: env. 10,4, 100 % à 20 °C
Viscosité, dynamique	: 1 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible



## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

Densité : env. 1,046 g/cm<sup>3</sup> à 20 °C

Densité relative : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.  
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.  
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

#### Composants:

**acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium**

#### **68439-57-6:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 52 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 6.300 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

### propane-2-ol

#### 67-63-0:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.840 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): 4.570 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 47,5 mg/l  
Durée d'exposition: 8 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 72,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Souris): 27,2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 25 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 30 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 10000 ppm  
Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 12.800 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 12.870 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 13.900 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 13.400 mg/kg

### amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

#### 90622-74-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

### Composants:

**acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium**

**68439-57-6:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritant pour la peau.

**propane-2-ol**

**67-63-0:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)**

**90622-74-5:**

Résultat : Irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit:**

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### Composants:

**acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium**

**68439-57-6:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

**propane-2-ol**

**67-63-0:**

Espèce : Lapin  
Résultat : irritant

**amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)**

**90622-74-5:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

### Composants:

**acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium**

**68439-57-6:**

Espèce : Cochon d'Inde

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### propane-2-ol

#### 67-63-0:

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### amides en C12-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)

#### 90622-74-5:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

Mutagenicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

### Composants:

#### propane-2-ol

#### 67-63-0:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

### Composants:

#### acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium

#### 68439-57-6:

Espèce : Rat  
NOAEL : 259 mg/kg  
Voie d'application : Dermale  
Durée d'exposition : 2 Jahre

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Information supplémentaire

**Produit:**

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Composants:**

**Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts**

**68439-57-6:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 4,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4,53 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : (Skeletonema costatum (algue marine)): 5,2 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Bactérie): 230 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité des sédiments : 2025 mg/l  
Durée: 10 d

**propan-2-ol**

**67-63-0:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.400 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus (Ide)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 13.299 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 9.714 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
BPL: non

(Daphnia (Daphnie)): > 10.000 mg/l

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

- Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 30 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance
- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
BPL: non
- CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Aliivibrio fischeri): 17.700 mg/l  
Durée d'exposition: 5 mn
- EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 5.175 mg/l  
Durée d'exposition: 18 h  
Méthode: DIN 38412

### Amides, C12-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)

#### 90622-74-5:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): > 1 - 10 mg/l  
Méthode: ISO 7346/2
- Toxicité pour les microorganismes : CE0 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 100 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,01 - 0,1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Produit:

- Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

### Composants:

#### **Sulfonic acids, C14-16-alkane hydroxy and C14-16-alkene, sodium salts**

##### **68439-57-6:**

Biodégradabilité : Biodégradation: > 80 %  
Méthode: OECD 301 B  
Remarques: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable.

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 790 mg/g

Carbone organique dissous (COD) : 190 mg/g

#### **propan-2-ol**

##### **67-63-0:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 95 %  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OECD 301 E  
  
Inoculum: boue activée  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 53 %  
Durée d'exposition: 5 d  
  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 10 d  
BPL: non  
  
Biodégradation: 99,9 %  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2,32 g/kg

ThOD : 2,40 g/g

#### **Amides, C12-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)**

##### **90622-74-5:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### Composants:

##### **propan-2-ol**

##### **67-63-0:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### propan-2-ol

##### 67-63-0:

Répartition entre les  
compartiments  
environnementaux

: Koc: 25  
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

##### propan-2-ol

##### 67-63-0:

Evaluation

: Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation

: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique  
supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

: Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

: Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.



## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

Code des déchets

Le code européen des déchets

20 01 29\*

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits : Non applicable

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. : Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 5,1 %

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 - <15% Agents de surface anioniques, <5% Agents de surface non ioniques, Parfums, ISOPROPYL ALCOHOL, LIMONENE, BENZYL ALCOHOL

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle  
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite  
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la

## TANEX AZ 70 C 4 X 2 L EAST/WEST

WM 0713115

Numéro de commande: 0713115

Version 10.2

Date de révision 16.04.2024

Date d'impression 19.04.2024

reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
Skin Irrit. 2	H315

#### Procédure de classification:

Sur la base de données d'essai.  
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR